



101176 - La prière d'une personne porteuse d'une saleté

question

Je suis étudiant dans une école militaire. Je suis exposé à la détention 5 jours par semaine. Mon problème est que, vu le manque de temps, je suis obligé de faire mes ablutions et de prier dans un court laps de temps pour aller reprendre les entraînements. Le problème est que quand je vais aux toilettes pour me débarrasser ou prendre un bain, des gouttes d'urine s'échappent de moi après peu de temps. Je me suis procuré un mouchoir pour nettoyer les gouttes d'urine afin d'éviter que mes sous-vêtements soient salis et pour pouvoir faire mes ablutions et compléter mes prières. Ma question est que je conserve dans ma poche le mouchoir entaché d'urine. Comment aller prier tout en le gardant dans ma poche? Je suis troublé par le fait d'avoir un objet souillé en poche. Je ne peux pas le jeter puisqu'il me serait difficile de trouver un nouveau mouchoir chaque fois que je dois aller faire mes ablutions ou prier. J'espère que vous me trouverez une solution car il m'est difficile d'aller aux toilettes et d'attendre ensuite que les gouttes s'écoulent pour aller encore les nettoyer. Puis, est-il possible de prier tout en portant en poche le mouchoir souillé? Je sais que les gouttes échappent de moi peu de temps après ma sortie des toilettes.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, si les choses sont comme vous les avez décrites, si les gouttes s'échappent de vous après l'urination, si vous utilisez un mouchoir pour éviter que vos vêtements soient souillés, vous êtes tenus, chaque fois que vous voulez faire vos ablutions, de retirer le mouchoir et de nettoyer l'organe souillé puis de laver le point de passage de l'urine ou d'utiliser le mouchoir pour vous nettoyer. Il faut alors masser l'organe génital trois fois au moins, compte tenu de ce qui a été rapporté par Mouslim (262) d'après Salman al-Farissi (P.A.a) qui a dit: **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a interdit de nous nettoyer à l'aide de moins de trois cailloux.**



Deuxièmement, un prieur n'est pas autorisé à porter une saleté pendant la prière. Celle-ci ne serait pas valide selon l'avis de la majorité des ulémas. Voir al-Moughni,1/403; al-Madjmou',3/157.

Cela étant, si vous portez le mouchoir pendant la prière, celle-ci n'est pas valide. Il faut mettre le mouchoir à côté ou dans vos chaussures une fois ôtées ou dans une caisse destinée à cet effet. S'il vous arrivait d'oublier le mouchoir dans votre poche et de prier dans cet état, votre prière serait valide et vous n'encourriez rien. Si vous vous en souvenez pendant la prière, vous devez le sortir de votre poche et le mettre à côté tout en évitant de nuire à autrui.

L'auteur de Nihayat al-Mouhtadj a dit : **Si l'on avait à choisir entre l'obligation de jeter la saleté pour sauver la prière, même s'il faut le jeter quelque part dans la mosquée et l'obligation de ne pas souiller la mosquée, même si on perd sa prière, je choiserais de sauver la prière et de jeter la saleté dans la mosquée, quitte à la ramasser immédiatement après la prière car, dans ce cas, on réussit à sauver sa prière et à sauvegarder la propreté de la mosquée. Le fait d'y jet une saleté et de la ramasser après la prière sont pardonnables. Que l'on y réfléchisse.**

. Nous ne pensons pas qu'il soit trop difficile de vous procurer assez de mouchoirs pendant votre séjour dans le camp, si vous prenez la juste mesure de vos besoins.

Allah le sait mieux.